

Plan de cours

► Informations générales

Cours

Sigle et section PSY2084H

Titre Identités et interactions sociales

Nombre de crédits 3

Trimestre et année Hiver 2026

Horaire Mardi 8h30 à 11h30

** Vous trouverez le local dans votre Centre étudiant. Cette information est confidentielle.*

Mode de formation En présentiel

** En cas de situation exceptionnelle (problème de santé de l'enseignante, conditions météorologiques nuisant aux déplacements, etc.), une séance de cours pourrait être offerte à distance par Zoom.*

Site StudiUM disponible Oui

Description courte et préalables disponibles ici : <https://admission.umontreal.ca/repertoire-des-cours/>

Personne enseignante

Nom et titre Jacinthe Emery, M.A., Ph.D.

Coordonnées jacinte.emery@umontreal.ca ; 514-220-9697

Disponibilités Par courriel et par bref texto, en tout temps.

Auxiliaire d'enseignement

Nom Information à venir.

Coordonnées Information à venir.

Disponibilités Pour la consultation des examens seulement.

Plan de cours

▶ Apprentissages visés

Objectifs généraux

- Comprendre ce qu'est l'identité et comment elle se développe.
- Comprendre comment l'identité d'une personne est liée aux groupes sociaux auxquels elle appartient.

Notez que même si l'identité et les interactions sociales seront vues en regard de différents domaines scientifiques, elles seront abordées surtout sous l'angle de la psychologie sociale.

Objectifs spécifiques

- Définir le concept d'identité et ses diverses composantes.
- Décrire la composition de l'identité et des représentations de soi et d'autrui.
- Expliquer comment se développe et évolue l'identité d'une personne.
- Décrire et expliquer les principales théories portant sur l'identité et les interactions sociales.
- Reconnaître les manifestations de l'identité dans divers contextes sociaux (amitié, famille, réseaux numériques, culture, etc.).
- Reconnaître les liens et les influences bidirectionnels entre l'identité et les interactions sociales et intergroupes.
- Développer des habiletés pour lire la documentation scientifique et en faire ressortir les principales informations.

Compétences développées

Non applicable.

Méthodes pédagogiques utilisées

- Exposés magistraux de l'enseignante.
- Discussions en groupe, soit sur la base de vidéos visionnées en classe ou de sujets présentés par l'enseignante.
- Lectures en complément de la matière présentée en classe (à faire hors des séances de cours).
- Exercices formatifs en guise de préparation pour les examens (à faire hors des séances de cours).

Plan de cours

► Calendrier

Dates	Contenus	Textes
13-01-26	Présentation du plan de cours Thème 1. Réflexion sur le concept d'identité	
20-01-26	Thème 2. Introduction au concept d'identité	Marc (2016)
27-01-26	Thème 3. Structure identitaire et construction de l'identité	Roccas et Brewer (2002)
03-02-26	Thème 3. Structure identitaire et construction de l'identité (suite)	
10-02-26	Thème 3. Structure identitaire et construction de l'identité (suite) Thème 4. Principales théories de l'identité	Brief et al. (2005) Hackel et al. (2017)
17-02-26	Thème 4. Principales théories de l'identité (suite)	Licata (2007)
24-02-26	Examen mi-session	
03-03-26	Pas de cours : relâche	
10-03-26	Thème 5. Identité et réseau social	
17-03-26	Thème 5. Identité et réseau social (suite)	Dobrowsky (2012)
24-03-26	Thème 6. Identité et famille	Frémont (2015)
31-03-26	Thème 6. Identité et famille (suite) Thème 7. Identité et travail	Boivin-Évangéliste et al. (2021)
07-04-26	Thème 7. Identité et travail (suite) Thème 8. Identité et culture	Brun et Dugas (2005)
14-04-26	Thème 8. Identité et culture (suite)	Debrosse (2009)
21-04-26	Pas de cours : première semaine des examens finaux	
28-04-26	Examen final	

⇒ Notez que la norme universitaire pour le travail personnel en dehors des cours est de 6 heures de travail par semaine pour un cours de 3 crédits (Règlement des études de premier cycle, article 1.6).

Plan de cours

► Évaluations

Moyens	Descriptions	Dates	Pondérations
Examen mi-session	Matière des thèmes 1 à 4 et des textes associés. Questions à choix multiples. Lieu : en classe. Durée : 2h30.	24-02-26	45%
Examen final	Matière des thèmes 5 à 8 et des textes associés. Questions à choix multiples. Lieu : en classe. Durée : 2h30.	28-04-26	40%
Examen maison	Matière des thèmes 1 à 7. Questions à court développement. Lieu : sur StudiUM. Durée : 11 jours.	Du 02-04-26 (9h00) au 12-04-26 (23h59)	15%

Consignes et règles pour les évaluations

Matériel autorisé **Examen mi-session** et **examen final** : aucun matériel n'est autorisé lors de l'examen en classe.
Examen maison : il est possible de se référer à toute source pertinente. Par contre, le plagiat sera sanctionné. Aussi, l'utilisation de l'intelligence artificielle générative n'est pas permise.

Informations pour l'examen maison Les questions de l'examen maison seront accessibles sur StudiUM et les réponses devront être rédigées sur StudiUM, dans l'espace prévu à cette fin.
Un total de 11 jours sera alloué pour compléter cet examen : du 2 avril à 9h00 au 12 avril à 23h59. L'examen sera ouvert pendant toute cette durée sur StudiUM. Vous pourrez y accéder quand vous voulez à l'intérieur de ce laps de temps. Toutefois, quand vous aurez cliqué sur le bouton « Tout envoyer et terminer », il ne sera plus possible de réouvrir l'examen. De même, à la date limite, l'accès à l'examen sera automatiquement fermé.
Des directives complètes seront fournies avant l'examen.

Plan de cours

► Ressources

Ressources obligatoires (matière à examen)

Diapositives Tout au long de la session, les diapositives présentées en classe seront mises sur StudiUM avant chaque cours. Il est suggéré de les imprimer ou de les télécharger sur un appareil mobile afin de les apporter en classe.

Notez que le contenu de ces diapositives est incomplet en soi. Vous devez également prendre des notes de cours en classe (éléments théoriques, résultats/conclusions des études, explications, exemples, etc.). Si vous ne prenez pas de notes de cours, il vous manquera de la matière lors de votre étude.

Textes Des textes sont à lire pour compléter la matière abordée en classe. Des liens URL placés sur StudiUM permettent d'accéder directement à ces textes obligatoires. Notez que la moitié des textes est en français; l'autre moitié est en anglais.

Afin d'orienter votre lecture, vous trouverez sur StudiUM un document comportant des questions à répondre relativement à chacun de ces textes. Seulement les réponses à ces questions sont matière à examen.

Il n'y a pas de livre à acheter pour ce cours.

Ressources optionnelles (pas matière à examen)

Autres documents et liens internet Des documents et liens internet sont ajoutés sur StudiUM pour votre intérêt personnel. Ils peuvent être consultés, au besoin, pour mieux comprendre certains thèmes abordés en classe.

- Liste bibliographique partielle**
- Amiot, C. E., de la Sablonnière, R., Terry, D. J. et Smith, J. R. (2007). Development and integration of social identities in the self: Toward a cognitive-developmental model. *Personality and Social Psychology Review*, 11, 364-388.
 - Dalton, M. et Chrobot-Mason, D. (2007). A Theoretical exploration on manager and employee social identity, cultural values and identity conflict management. *International Journal of Cross Cultural Management*, 7, 169-189.
 - Deaux, K. et Martin, D. (2003). Interpersonal networks and social categories: Specifying levels of context in identity processes. *Social Psychology Quarterly*, 66, 101-117.
 - de la Sablonnière, R. Aubin, R. M. et Amiot, C. E. (2013). Le processus d'intégration des identités culturelles : la réalité des immigrants. *Revue québécoise de psychologie*, 34, 247-268.
 - Deschamps, J.-C. et Moliner, P. (2012). *L'identité en psychologie sociale. Des processus identitaires aux représentations sociales* (2^e éd.). Armand Colin.
 - Gilbert, D. T., Fiske, S. T., Finkel, E. J. et Mendes, W. B. (2025). *Handbook of social psychology* (6th ed., vol. 1 et 2). John Wiley & Sons.
 - Halpern, C. (2016)., *Identité(s). L'individu, le groupe, la société*. Éditions des sciences humaines.
 - Jauréguiberry, F. (2000). Le moi, le soi et Internet. *Sociologie et sociétés*, 32, 136-152
 - Jenkins, R. (2014). *Social identity* (4th ed.). Routledge, Taylor and Francis Group.

Plan de cours

- Kawakami, K. et Dion, K. L. (1995). Social identity and affect as determinants of collective action: Toward an integration of relative deprivation and social identity theories. *Theory & Psychology, 5*, 551-577.
- L'Écuyer, R. (1994). *Le Développement du concept de soi, de l'enfance à la vieillesse*. Presses de l'Université de Montréal.
- Lipiansky, E. M. (2005). *Psychologie de l'identité*. Dunod.
- Roccas, S. et al. (2008). Toward a unifying model of identification with groups: Integrating theoretical perspectives. *Personality and Social Psychology Review, 12*, 280-306.
- Tap, P. (2005). Identité et exclusion. *Connexions, 1*, 53-78.
- Taylor, D. M. et Moghaddam, F. M. (1994). *Theories of intergroup relations: International social psychological perspectives* (2nd ed.). Praeger Publishers, Greenwood Publishing Group.
- Osborne, E. et de la Sablonnière, R. (2014). Understanding my culture means understanding myself: The function of cultural identity clarity for personal identity clarity and personal psychological well-being. *Journal for the Theory of Social Behavior, 44*, 436-458.
- Von Korff, L. et Grotevant, H. D. (2011). Contact in Adoption and Adoptive Identity Formation: The Mediating Role of Family Conversation. *Journal of Family Psychology, 25*, 393-401.
- Ysseldyk, R., Matheson, K. et Anisman, H. (2010). Religiosity as identity: Toward an understanding of religion from a social identity perspective. *Personality and Social Psychology Review, 14*, 60-71.

⇒ N'oubliez pas! Vous pouvez profiter de divers services des bibliothécaires disciplinaires, incluant des formations sur la recherche et l'utilisation de logiciels : <https://bib.umontreal.ca/criminologie-psychologie-travail-social/psychologie>.

Plan de cours

Attention ! Exceptionnellement, des modifications au plan de cours pourraient être apportées en cours de trimestre. Veuillez vous référer à l'[article 4.8 du Règlement des études de premier cycle](#) et à l'[article 28 du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales](#). En cas de différence entre les dates inscrites au plan de cours et celles publiées dans Synchro, ces dernières ont préséance. Accédez à Synchro par le [Bureau du registraire](#) pour trouver l'information. Pour les cours à horaires atypiques, les dates de modification de l'inscription et les dates d'abandon peuvent être différentes de celles des cours à horaires réguliers.

Consignes et règles concernant les évaluations

Absence à une évaluation

La personne étudiante qui s'absente à un **examen**, un **quizz** ou un **cours pour lequel la participation est évaluée** doit présenter une pièce justificative dûment datée et signée (p. ex. billet médical) **dans les sept (7) jours suivant l'absence** via le formulaire CHE_Absence_Evaluation dans Synchro (Centre étudiant). La pièce justificative ne doit pas être transmise à l'enseignant(e) du cours.

Si le motif est jugé valable par le Département, l'étudiant(e) qui s'absente à une évaluation **intra-trimestrielle** verra la pondération de cette évaluation redistribuée de façon proportionnelle sur les pondérations des autres évaluations, préférablement du même type. Dans le cas d'une absence à un examen **final**, la personne étudiante devra obligatoirement se soumettre à un examen différé. Les examens différés ont lieu à dates fixes, environ trois ou quatre semaines après la fin du trimestre.

Une absence non-justifiée à un examen intra ou final emmène la note de zéro (0) à cette évaluation, sans possibilité de reprise ou de modification de la pondération des autres évaluations.

IMPORTANT : Les personnes enseignantes ne sont en aucun cas autorisées à accorder des délais, des modifications de pondération ou tout autre accommodement à une personne étudiante pour une situation individuelle.

Retard pour la remise des travaux

La personne étudiante qui remet un travail en retard doit présenter une demande **à l'intérieur des cinq (5) jours suivant la date de remise prescrite** via le formulaire CHE_Delai_remise_travail dans le Centre étudiant. La pièce justificative n'a pas à être transmise à l'enseignant(e) du cours.

La note de tout travail dont le retard n'est pas justifié par un motif accepté par la direction sera soumise à une **pénalité de 3% de la note maximale possible pour cette évaluation par jour de calendrier**. Un retard de **plus de cinq (5) jours de calendrier entraîne une note de zéro (0)** pour le travail si la demande de délai n'a pas été faite à temps, ou si le motif est jugé non recevable par le Département.

IMPORTANT : Les personnes enseignantes ne sont en aucun cas autorisé(e)s à accorder des délais, des modifications de pondération ou tout autre accommodement à une personne étudiante pour une situation individuelle.

Qualité de la langue

Une pénalité pouvant aller jusqu'à 10% de la note totale pour chaque évaluation pourrait être appliquée (p. ex. fautes d'orthographe, de grammaire, de syntaxe, etc.).

Plan de cours

Seuil de réussite exigé dans un cours

Cours avec barème littéral : Premier cycle : 50% (D) et Cycles supérieurs : 60% (C)
Cours avec barème succès ou échec (S/E) : À noter que l'étudiant(e) doit être en succès dans chacune des modalités d'évaluation prévue au plan de cours. Ceci est applicable à tous les cycles d'études.
(*) Voir barème de notation à la fin du présent document.

Dates importantes

Modification de l'inscription (sans frais) **2026-01-22**

Date limite d'abandon (avec frais) **2026-03-13**

Évaluation de l'enseignement

Avant l'examen final, vous recevrez un courriel vous invitant à donner votre rétroaction quant à l'enseignement. Cette rétroaction se veut constructive et les commentaires doivent être respectueux. Il est à noter que les enseignant(e)s lisent les commentaires concernant leur cours.

Vous êtes fortement invité(e) à prendre connaissance du [Code de vie du Département de psychologie](#).

Soutien aux personnes étudiantes en situation de handicap (PESH)

Mesures

d'accommodement

- Le [SPESH](#) est l'instance qui accorde les accommodements après étude du dossier de l'étudiant(e) qui en a fait la demande.
- Le [SAFIRE](#) est l'instance qui organise les examens des PESH (ainsi que les examens différés) qui sont effectués en classe et qui sont d'une durée d'une heure ou plus.

IMPORTANT : Une fois que les accommodements ont été accordés par le ou la conseiller(ère) du SPESH, la personne étudiante est responsable de faire sa demande dans les délais prescrits pour que les mesures d'accommodements liés aux examens soient organisées par SAFIRE.

Note : Si vous communiquez vos demandes concernant un examen à votre conseiller(ère) du SPESH, à votre enseignant(e), ou au Département de psychologie, **l'information ne sera pas transmise au SAFIRE**. Le cas échéant, aucune modalité de compensation ne sera accordée à la personne étudiante.

Le formulaire de demande en ligne du SAFIRE doit être rempli au moins **21 jours** avant la date de l'examen. Il est **FORTEMENT** recommandé de faire votre demande pour tous vos examens dès le début de la session lorsque vos inscriptions aux cours sont définitives.

Tout retard entraînera automatiquement le refus de la demande.

**** AUCUN accommodement ne pourra être pris auprès de l'enseignant(e) ou du Département de psychologie ****

Plan de cours

Utilisation des technologies en classe

Enregistrement des cours

L'enregistrement des cours n'est pas autorisé.

Exceptionnellement et sur demande de l'étudiant(e), la personne enseignante peut, pour des raisons jugées valables, permettre l'enregistrement d'une ou de plusieurs séance(s) de son cours.

L'étudiant(e) est responsable de faire l'enregistrement, ou de faire faire l'enregistrement par un pair désigné, dont l'identité aura été communiquée à l'enseignant(e) du cours.

Des modalités concernant l'utilisation du matériel enregistré sont convenues avec l'enseignant(e), notamment en ce qui concerne la confidentialité, la durée de conservation et la destruction des enregistrements.

Dans tous les cas, y compris si vous bénéficiez d'un accommodement accordé par le SPESH lié à l'enregistrement des cours, **vous devez obligatoirement compléter et faire signer le formulaire d'autorisation** par l'enseignant(e) pour être autorisé(e) à faire l'enregistrement. Vous trouverez le formulaire [ICI](#), ainsi que sur les WikiPsy des étudiants et des enseignants du Département de psychologie.

Soutien à la réussite

De nombreuses activités et ressources sont offertes à l'Université de Montréal pour faire de votre vie étudiante une expérience enrichissante. La plupart d'entre elles sont gratuites. Explorez les liens ci-dessous pour en savoir plus.

Tous les ateliers des Services à la vie étudiante

<https://vieetudiante.umontreal.ca/catalogue-vie-etudiante>

Aide en français

<https://francais.umontreal.ca/soutiller-en-francais/guides-et-outils-pratiques/>

Aide à l'apprentissage

<https://vieetudiante.umontreal.ca/soutien-etudes/aide-apprentissage>

Citer ses sources – styles et logiciels (guide)

<https://bib.umontreal.ca/citer/comment-citer>

Services du réseau des bibliothèques de l'UdeM

<https://bib.umontreal.ca/services>

(suite – page suivante)

Plan de cours

Intégrité, fraude et plagiat

À l'Université de Montréal, le plagiat est sanctionné par le règlement disciplinaire sur la fraude et le plagiat. La personne étudiante a la responsabilité de connaître les règlements universitaires.

Règlements disciplinaires sur le plagiat et la fraude

[Règlement disciplinaire - Plagiat et fraude \(1er cycle\)](#)

[Règlement disciplinaire - Plagiat et fraude \(cycles supérieurs\)](#)

Directives sur l'utilisation de l'intelligence artificielle générative (IAg) à l'Université de Montréal

[Directive UdeM - Utilisation de l'intelligence artificielle](#)

Sauf avis contraire, les personnes étudiantes doivent tenir pour acquis que **l'utilisation de l'intelligence artificielle générative n'est pas autorisée** pour la production des travaux, examens, rapports, ou tout autre type d'évaluation et pourrait être reconnue comme étant une fraude ou du plagiat. Les personnes étudiantes pourraient être tenues d'expliquer le processus de réalisation de leurs travaux.

Tout sur l'intégrité, la fraude, et le plagiat

<http://integrite.umontreal.ca/>

Propriété intellectuelle Notes de cours et autre matériel pédagogique

À titre de rappel, le Département de psychologie tient à souligner qu'il est formellement interdit de reproduire, distribuer ou publier tout matériel pédagogique (p. ex. notes de cours, exemples de travaux, préparations aux examens, etc.) produit par une personne enseignante, superviseure ou auxiliaire d'enseignement, ou tout ce qui a trait aux évaluations dans les cours. Par exemple, le matériel pédagogique ne doit jamais être partagé sur des sites tels que Studocu ou autres sites internet du même genre.

Code de vie du Département de psychologie et Respect de la personne

À l'Université de Montréal, le harcèlement, la discrimination, le racisme et les violences à caractère sexuel sont proscrits.

En outre, le Département de psychologie, en collaboration avec ses Associations étudiantes, s'est doté d'un [Code de vie](#). Le code de conduite vise à se doter de principes qui devraient guider les interactions entre les individus. Il a pour objectif premier de favoriser un climat et milieu propice aux études et au travail. Le code est organisé autour des trois principes directeurs suivants :

- 1) Respect envers les personnes et les lieux
- 2) Assumer ses responsabilités
- 3) Faire preuve d'ouverture d'esprits, d'autocritique et de tolérance

Il est attendu que ce code de conduite soit lu et respecté par toutes les personnes de la communauté départementale (personnes étudiantes, enseignantes et employées).

Plan de cours

Politique universitaire

Politique visant à favoriser un milieu de travail, d'études et de vie empreint de respect et exempt de toute forme d'incivilité, de harcèlement, de discrimination et de racisme

Bureau du respect de la personne

<https://respect.umontreal.ca/accueil/>

GRILLE DE CONVERSION DES NOTES À L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL

Dans chaque cours, le résultat final en pourcentage sera transformé selon le barème reproduit dans la grille de conversion. À chaque pourcentage correspondent une lettre et sa valeur numérique. C'est cette valeur numérique qui sert au calcul de la moyenne de groupe. **Avant de faire la conversion en lettre, la note numérique finale doit être arrondie à l'entier le plus près.**

Premier cycle	Résultat final en pourcentage (%)	Notation		Cycles supérieurs
		Lettre	Points	
Excellent	90-100	A+	4,3	Excellent
	85-89	A	4,0	
	80-84	A-	3,7	
Très bon	77-79	B+	3,3	Bon
	73-76	B	3,0	
	70-72	B-	2,7	
Bon	65-69	C+	2,3	Passable
	60-64	C	2,0	
	57-59	C-	1,7	
Passable	54-56	D+	1,3	Échec
	50-53	D	1,0	
Faible (échec)	35-49	E	0,5	
Nul (échec)	0-34	F	0	

POLITIQUE DÉPARTEMENTALE CONCERNANT LE BARÈME SUCCÈS OU ÉCHEC (S/E)

À tous les cycles d'études, pour tous les cours et stages dont le barème de notation est Succès (S) ou Échec (E), l'étudiant(e) doit être en succès dans chacune des modalités d'évaluation prévue au plan de cours.

POLITIQUE DÉPARTEMENTALE DE STANDARDISATION DES NOTES AU PREMIER CYCLE

Sauf exception, au premier cycle, dans les cours de 30 étudiants et plus, la moyenne finale de groupe doit se situer entre **65.0% et 79.0%** inclusivement, une fois le barème de conversion appliqué.

Si la moyenne finale des notes est inférieure à 65.0% ou supérieure à 79.0% dans un cours donné, des mesures de correction s'appliquent obligatoirement. Il faut alors respectivement ajouter ou enlever à chaque étudiant le nombre de points (sur 100) tout juste nécessaire pour que la moyenne de groupe atteigne 65,0% ou ne dépasse pas 79,0%.

Si toutefois la distribution des notes s'éloignait trop de la courbe normale, ou si la correction ci-dessus était trop importante, d'autres mesures de correction pourraient être appliquées afin que la mise en rang des étudiants soit appropriée. Par exemple, l'enseignant(e) *peut* décider de retirer d'une évaluation les questions ayant été manquées ou réussies par 90% des étudiant(e)s ou plus, puisque la validité des questions pourrait alors être mise en cause. Les autres questions de l'évaluation voient alors leur pondération augmenter proportionnellement.

La politique ne s'applique pas aux cours de service (offerts exclusivement dans d'autres départements ou facultés, et cours de niveau collégial PSY19XX). Aussi, en raison de leur composante pratique, **les cours suivants sont exclus de la politique de standardisation**, peu importe le nombre de personnes inscrites au cours :

- Cours obligatoires des cheminements honor (baccalauréats en psychologie et en neuroscience cognitive)
 - PSY40001/PSY40002
 - PSY6028, PSY6022, PSY6913
- Stages d'initiation à la psychologie 1 et 2 (PSY3298 et PSY3299)
- Méthodes et techniques d'entrevue (PSY3129)
- Analyses quantitatives en psychologie 2 (PSY3204)
- Laboratoires (PSY2007, PSY3008, PSY3009, NCM2200)